

Déclaration de Vienne

Au congrès organisé par EBLIDA et le forum NAPLE à Vienne (Autriche) en mai 2009, il a été décidé de renforcer le rôle et les capacités des services des bibliothèques dans le développement de la société de la connaissance en Europe. A cet effet, EBLIDA et le Forum NAPLE demandent à la Commission européenne de parfaire son action en soutenant les quatre recommandations suivantes :

1. Un livre blanc sur « Les bibliothèques publiques dans la société de l'information » :

Adopter un Livre blanc qui décrit le nouveau rôle des bibliothèques publiques dans la société de l'information et qui incite les États membres à prendre des mesures en faveur de leurs bibliothèques. Ce document s'appuiera notamment sur les travaux menés par le groupe d'experts bibliothécaires créé par la Commission européenne.

2. Un centre de ressources :

Soutenir la création d'un centre européen de ressources sur les bibliothèques publiques qui fournira des informations harmonisées, fiables et actualisées sur les services fournis par les bibliothèques publiques de tous les États membres de l'Union et des États membres de l'Espace économique européen (EEE), dont la mise en œuvre serait confiée à EBLIDA.

3. Des projets financés par l'Union européenne :

Soutenir des projets financés par l'Union européenne qui favorisent le développement des bibliothèques de manière significative et pérenne. Ces projets viseront à développer une infrastructure de bibliothèques européennes, complétant ainsi les projets existants qui ont une forte visibilité politique. Aux côtés des bibliothèques numériques, très visibles, une infrastructure commune aux bibliothèques publiques doit être développée pour faciliter l'émergence et le développement de nouveaux services en ligne, pour promouvoir une citoyenneté européenne active et fournir de nombreuses opportunités d'accès au savoir.

4. Le droit d'auteur :

Supprimer dans l'Union européenne les barrières qui font obstacle au développement de la société de la connaissance. Il est nécessaire de faire émerger un droit d'auteur équitable, qui tienne compte des droits réels des ayants droit mais qui donne aussi une assise solide à des exceptions « raisonnables » qui permettent aux bibliothèques de remplir leurs missions.

EBLIDA, European Bureau of Library, Information and Documentation Associations, est une association indépendante qui représente les intérêts des associations et des institutions de bibliothécaires, de documentalistes et d'archivistes en Europe.

NAPLE, National Authorities for Public Libraries in Europe, est une association non gouvernementale qui représente les intérêts des autorités nationales de tutelle des bibliothèques publiques en Europe. Son principal objectif est de promouvoir des principes et des stratégies pour les politiques en faveur des bibliothèques publiques.